



UMOA-Titres

Bâtir un Marché Intégré des Titres Publics



TERMES ET CONDITIONS

**EMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRESOR
DU 17 OCTOBRE 2017**

ETAT DU BURKINA

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU BURKINA

| | |
|-----------------------------|--|
| Nature des titres | Bons Assimilables du Trésor |
| But de l'émission | La présente émission de Bons Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'Etat du Burkina. |
| Emetteur | Etat du Burkina à travers le Trésor Public, sous la responsabilité du Ministère de l'Economie et des Finances. |
| Forme des titres | Les titres (Bons et Obligations Assimilables du Trésor) sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). |
| Procédure d'émission | Adjudication Ouverte. |
| Montant mis en adjudication | 30 000 millions de FCFA |
| Valeur nominale unitaire | 1 million de FCFA |
| Maturité | 182 jours. |
| Echéance | 17 avril 2018 |
| Taux d'intérêt | Multiples. |
| Remboursement du capital | Le remboursement du capital interviendra le premier jour ouvré suivant la date d'échéance (remboursement In Fine). |
| Paiement des intérêts | Les intérêts sont payables d'avance et précomptés sur la valeur nominale pour les Bons du Trésor. |

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU BURKINA

| | |
|--|---|
| Organisation matérielle | L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission, en coordination avec la BCEAO. |
| Sûreté des remboursements | Les titres sont émis par le Trésor Public du BURKINA et bénéficient de la garantie souveraine de l'Etat. |
| Dépôt des soumissions | Le mardi 17 octobre 2017 à partir de 9 heures 00 minutes, TU. |
| Date et heure limite de dépôt des offres | 17 octobre 2017 à 10 heures 30 minutes, TU. |
| Date de dépouillement des offres | 17 octobre 2017 |
| Date de règlement des titres | 18 octobre 2017 |
| Modalités de souscription aux titres | <p>L'accès au marché primaire des Bons du Trésor est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les établissements de crédit ; - les organismes financiers régionaux ; - les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) ; - les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). <p>Les autres investisseurs peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés.</p> <p>Le montant par souscription ne peut dépasser 60% du montant mis en adjudication.</p> |
| Assimilations ultérieures | <p>Au cas où l'Émetteur émettrait ultérieurement de nouveaux titres jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.</p> |

TERMES ET CONDITIONS

BONS ASSIMILABLES DU TRESOR DU BURKINA

| | |
|--|---|
| Refinancement aux guichets de la BCEAO | Les Bons et Obligations Assimilables du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire et sont négociables sur le marché secondaire conformément au règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 23 juin 2013. |
| Fiscalité des titres | Les revenus perçus sur les Bons du Trésor sont exonérés d'impôts pour les investisseurs résidant au Burkina. Les non-résidents sont soumis à la fiscalité applicable sur le territoire du pays de résidence. |
| Rachat ou échange de titres | L'Etat émetteur s'autorise pendant toute la durée de vie des titres à procéder à leur échange ou rachat sur le marché. |

ADRESSE DES DIRECTIONS NATIONALES DE LA BCEAO ET DE L'AGENCE UMOA-TITRES

BENIN

COTONOU
 Avenue Jean-Paul II
 B.P. 325 RP
 Téléphone : (229) 31-24 66 –31 37 82
 Téléx : 5211 BCEAO COTONOU
 Téléfax : (229) 31 24 65

NIGER

NIAMEY
 Rue de l'Uranium
 B.P. 487
 Téléphone : (227)72 33 30/ 40
 Téléx : BCEAO 5218 NI
 Téléfax : (227) 73 47 43

BURKINA

OUAGADOUGOU
 Avenue Gamal Abdel Nasser
 B.P 356
 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17
 Téléx : BCEAO 5205 BF
 Téléfax : (226) 50 31 01 22

SENEGAL

DAKAR
 Boulevard du Général de Gaulle x
 Angle Triangle Sud
 B.P. 3159
 Téléphone : (221) 889 45 45 ; 823 53 84
 Téléx : 21839 BCEAO SG
 Téléfax : (221) 823 57 57

COTE D'IVOIRE

ABIDJAN
 Angle Boulevard Botreau-Roussel et Avenue Delafosse
 BP 1769 ABIDJAN 01
 Téléphone : (225) 20 20 84 00 ; 20 20 85 00
 Téléx : BC ABJ CI 23474. 23761. 22601
 Téléfax : (225) 20 22 28 52 & 20 22 00 40

TOGO

LOME
 Rue Abdoulaye FADIGA
 BP 120
 Téléphone : (228) 221 53 84
 Téléx : 5216 BCEAO TO
 Téléfax : (228) 221 76 02

MALI

BAMAKO

Boulevard du 22 octobre 1946

B.P. 206

Téléphone : (223) 222 2541 et 222 54 06

Télex : BCEAO 2574 MJ

Téléfax : (223) 222 47 86

GUINEE BISSAU

BISSAU

Avenue Amilcar CABRAL

B.P. 38

Téléphone : (245) 21 55 48 – 21 41 73

Télex : 289 BCGB1

Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

AGENCE UMOA-TITRES**Adresse** : Avenue Abdoulaye FADIGA

BP : 4709 RP Dakar -Sénégal

FAX : (221) 33 839 45 57**Tél.**: (221) 33 839 10 10**E-mail** : adjudications@umoatitres.org